WIKIPÉDIA

Service de la protection

Le **Service de la protection** (SDLP) est un service de la Police nationale française chargé de missions de protection rapprochée et d'accompagnement de sécurité au profit des dirigeants ou ex-dirigeants de la République française, de ses hôtes étrangers ou bien encore de personnes spécialement menacées. Le service met également en œuvre les mesures nécessaires à l'organisation matérielle et à la sécurité des visites officielles en France et à l'étranger. Il assure la surveillance et la protection des bâtiments et emprises de l'administration centrale du ministère de l'Intérieur.

Service de la protection (SDLP)	
SERVICE DE LA PROTECTION	
Situation	
Création	1er mars 1935 (SVOSHP) 19 octobre 1994 (SPHP) 2 octobre 2013 (SDLP)
Ancien nom	SVOSHP, SPHP
Siège	14-16 rue de Miromesnil, Paris VIIIe
Organisation	
Effectifs	1260
Chef de service	Frédéric Auréal
Chef de service adjoint	Thierry Callies
Organisations affiliées	Direction générale de la Police nationale
Site web	SDLP (http://www.police-nationale.interieur.gouv.fr/Organisation/Service-de-la-Protection/)

Sommaire

Organisation
Sous-direction de la sûreté
Recrutement
Histoire
Notes et références
Voir aussi
Bibliographie
Liens externes
Articles connexes

Organisation

Le service emploie 1 260 policiers[1] ; il est basé à Paris, rue de Miromesnil, non loin du ministère de l'Intérieur et du Palais de l'Élysée. Il dispose également d'une antenne permanente à Strasbourg, où siègent plusieurs institutions européennes dont le Parlement européen, ainsi qu'en Corse. Ses membres sont recrutés par le biais de tests de sélection, après deux années de service minimum au sein de la Police nationale[2], et, après une période de formation, occupent leurs fonctions pour une durée renouvelable de 5 ans.

Le service, dirigé depuis juillet 2012 par le l'Inspecteur général de la Police nationale Frédéric Auréal[3-4-5], comprend[6] :

- **Un état-major**, composé de 4 unités :
  - L'unité de liaison et de commandement opérationnel ;
  - L'unité de la logistique opérationnelle ;
  - L'unité appui et formation : qui comprend le Groupe d'Appui des Hautes Personnalités (GAHP) qui assure les missions à hauts risques, et le Groupe Formation qui effectue la formation initiale et continue des policiers du service ;
  - L'unité des études de sûreté ;
- **Le Groupe de Sécurité de la Présidence de la République (GSPR)** : Il assure, en France et à l'étranger, la protection personnelle et immédiate du Président de la République, et met en œuvre les mesures nécessaires à sa sécurité, notamment à l'organisation matérielle et à la sécurité de ses déplacements.
- **La sous-direction de la Protection des personnes (SDPP)**, au sein de laquelle figurent notamment :
  - La Division des missions permanentes (DMP) :
    - La Sécurité des personnalités gouvernementales :
      - l'Accompagnement de Sécurité générale
      - le Groupe de Sécurité du Premier ministre (GSPM),
      - le Groupe de Sécurité du ministre de l'Intérieur (GSMI),
      - le Groupe de Sécurité du ministre de la Justice. (GSMJ)
      - le Groupe de Sécurité du ministre des Armées (GSMA),
      - le Groupe de Sécurité du ministre des Affaires étrangères (GSMAE),
    - La Sécurité des personnalités institutionnelles : présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat ;
    - La Sécurité des personnalités civiles menacées ;
  - La Division des missions temporaires (DMT) :
    - les équipes de sécurité générale et de sécurité rapprochée
    - l'antenne Corse
    - l'antenne de Strasbourg
- **La Sous-Direction de la Sûreté (SDS)** Elle assure les missions de protection et de sécurité des bâtiments, participe à l'organisation des cérémonies officielles et assure la surveillance des personnes placées en garde à vue aux sièges des directions et services centraux de la police nationale. Elle comprend :
- Le bureau badges / sécurité
- Le bureau sécurité intérieur
- L'unité opérationnelle de la sûreté
- **La sous-direction des Ressources et des moyens mobiles (SDRMM)** Elle fournit à l'ensemble des composantes du service de la protection leurs moyens opérationnels. Elle assure la gestion financière et le contrôle de gestion. Elle est chargée de la gestion administrative des personnels et participe à l'élaboration des règlements d'emploi. Elle comprend :
  - La division des moyens mobiles ou il y à plusieurs types d'affectations: le pool chauffeur, les chauffeurs mis à la disposition des autorités civiles et militaires, le garage et le service de formation à la conduite.
  - La division des ressources

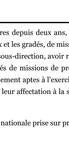

Manuel Valls accompagné de membres du service de la protection. Août 2013.

Sous-direction de la sûreté

Au sein du service de la protection, le SDS assure les missions d'honneur et de sécurité au profit de l'hôtel de Beauvau et de l'administration centrale. Elle assure la protection et la surveillance des bâtiments et des personnes en s'appuyant sur des équipements de sécurité. Elle participe à l'organisation des cérémonies officielles et commémoratives et des réceptions des délégations étrangères.

Depuis 2007, elle participe au défilé militaire du 14 juillet, en garde d'honneur du drapeau de la Police nationale. Sa grande tenue d'honneur rappelle l'uniforme des policiers de 1873 avec le double boutonnage et le shako. Le plumet a été inspiré par celui du Guet royal, institué par Saint Louis en 1254. La boucle du ceinturon est à l'effigie de Marianne.

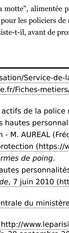

Le SSMI lors du défilé militaire du 14 juillet 2008 gardant le drapeau de la Police nationale.

Recrutement

Les policiers du corps de commandement et du corps d'encadrement et d'application, titulaires depuis deux ans, affectés à la sous-direction de la protection des personnes, peuvent être chargés, pour les officiers, de missions de protection rapprochée, et, pour les gardiens de la paix et les gradés, de missions de protection rapprochée ou d'accompagnement de sécurité générale après avoir été déclarés médicalement aptes par l'administration aux missions exercées par la sous-direction, avoir réussi les épreuves de sélection et avoir satisfait à l'obligation de formation spécialisée. Les fonctionnaires de police mentionnés au précédent alinéa peuvent être chargés de missions de protection des personnes pendant une durée de cinq ans. Ces affectations peuvent être renouvelées par période quinquennale si ces fonctionnaires sont toujours médicalement aptes à l'exercice de leurs missions et s'ils ont passé avec succès les épreuves de contrôle de l'aptitude professionnelle. Ils sont tenus de suivre les stages de spécialisation dispensés dès leur affectation à la sous-direction de la protection des personnes, la formation continue et les séances d'entraînement individuel et collectif.

Les épreuves et les modalités sont définies par une instruction du directeur général de la police nationale prise sur proposition du chef du service de la protection, comprennent :

- des épreuves psychotechniques ;
- des entretiens individuels ;
- des épreuves physiques : course à pieds, natation, combat, self-défense.
- des épreuves de tir ;
- des épreuves de conduite ;
- une évaluation des connaissances professionnelles.

Histoire

Après l'assassinat du roi Alexandre Ier et de Louis Barthou, député-maire d'Oloron Sainte Marie (Pyrénées Atlantiques) et ministre français des Affaires étrangères à Marseille, en 1934, est créé le « service des voyages officiels et de la sécurité des hautes personnalités » (SVOSHP), abrégé dans le langage policier en « Voyages Officiels » ou « VO ». Un décret signé par le président de la République Gaston Doumergue le 14 décembre 1929 prévoyait déjà l'organisation de ce service. L'assassinat du roi accélère sa mise en place par une instruction interministérielle du 1er mars 1935.

Pendant la Seconde Guerre mondiale :

- la protection du maréchal Philippe Pétain est assurée par la garde personnelle du chef de l'État qui comprend un peloton motocycliste, qui devient en 1944 la *Section Motocycliste d'Escorte*, service assurée en 1948, par la Compagnie républicaine de sécurité CRS n° 1,
- pour la sécurité de Pierre Laval, est créé par René Bousquet le **GSP** *(Groupe Spécial de Protection)* unité de 247 personnes dissoute en août 1944.

Après la Seconde Guerre mondiale, la sécurité du Général de Gaulle sera notamment assurée par un groupe d'hommes dirigé par l'Inspecteur général honoraire de la Police Nationale et Président du Club de Tir de Paris de la Police Nationale[7] Raymond Sasia, premier policier français diplômé de l'académie du FBI à Quantico en Virginie aux États-Unis.

Aux termes d'un arrêté du 19 octobre 1994 sous l'impulsion du ministre de l'Intérieur Charles Pasqua, le service connu jusqu'alors sous le nom de Service des Voyages Officiels, ou V.O., prend l'appellation de « service de protection des hautes personnalités » (SPHP)[8].

En juin 2010, un rapport de la Cour des comptes mentionnait notamment, parmi les personnalités bénéficiant d'une protection du SPHP, les anciens premiers ministres Dominique de Villepin et Jean-Pierre Raffarin, les anciens ministres de l'Intérieur Pierre Joxe, Jean-Pierre Chevènement et Charles Pasqua, les anciennes épouses de président Danielle Mitterrand et Bernadette Chirac, les anciens candidats à l'élection présidentielle de 2007 François Bayrou et Ségolène Royal, l'ancienne otage et parlementaire Ingrid Betancourt, l'ancien ministre Michel Charasse ou encore la présidente du MEDEF Laurence Parisot[9].

En 2013, dans le cadre de la réforme de l'administration centrale des ministères de l'Intérieur et des Outre-mer, le service prend le nom de « Service de la protection » (SDLP) et intègre dans son organigramme le « Service de sécurité du ministère de l'Intérieur » (SSMI) et le « Service central automobile » (SCA)[10].

En 2016, Le Parisien révèle l'existence au sein de ce service d'une caisse noire, surnommée "la motte", alimentée par les pourboires lâchés par les personnalités étrangères aux policiers chargés de les protéger lors de leur passage en France[11]. Le directeur général de la Police nationale Jean-Marc Falcone, rappelle l'interdiction pour les policiers de recevoir une rémunération — autre que leur salaire — pour l'accomplissement d'une mission. "Le devoir de probité est par ailleurs rappelé dans le code de déontologie de la police et de la gendarmerie nationale", insiste-t-il, avant de promettre "l'ouverture d'une enquête" si "un tel comportement (...) inadmissible" serait tenu par un policier[12].

Assassinat du roi Alexandre Ier et de Louis Barthou, Ministre es Affaires Etangères et député-maire d'Oloron Sainte Marie (Pyrénées Atlantiques) en 1934.

Notes et références

1. « service de la protection » (http://www.police-nationale.interieur.gouv.fr/Organisation/Service-de-la-Protection), *sur police-nationale.interieur.gouv.fr* (consulté le 30 août 2017)
2. « Policier chargé de protection rapprochée » (http://www.lapolicenationalerecrute.fr/Fiches-metiers/Policier-charge-de-protection-rapprochee), *sur lapolicenationalerecrute.fr*, 16 février 2017 (consulté le 30 août 2017)
3. Décret du 18 juin 2009 portant nomination d'un contrôleur général des services actifs de la police nationale - M. AUREAL (Frédéric)
4. Décret du 27 août 2012 portant nomination du chef du service de protection des hautes personnalités - M. AUREAL (Frédéric)
5. Décret du 4 octobre 2013 portant nomination du chef du service de la protection - M. AUREAL (Frédéric)
6. Arrêté du 12 août 2013 relatif aux missions et à l'organisation du service de la protection (https://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDejorf?numjo=INTA1319074A).
7. Raymond Sasia est l'auteur de l'ouvrage de référence intitulé *Le tir rapide aux armes de poing*.
8. Arrêté du 19 octobre 1994 relatif à l'organisation du service de protection des hautes personnalités
9. « Le service de protection des hautes personnalités mène grand train », *Le Monde*, 7 juin 2010 (https://www.lemonde.fr/societe/article/2010/06/07/le-service-de-protection-des-hautes-personnalites-mene-grand-train_1368670_3224.html)
0. Décret n° 2013-728 du 12 août 2013 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer (http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027838041)
1. Nicolas Jacquard, « Enquête sur la « motte», les gros bakchichs des superflics » (http://www.leparisien.fr/faits-divers/une-caisse-bien-fournie-environ-300-000-eur-par-an-pour-eviter-les-vols-le-chef-de-mote-stocke-le-butin-dans-un-coffre-fort-30-09-2016-6162297.php), *sur leparisien.fr*, 30 septembre 2016.
2. Eléanor Douet, « Quand les policiers chargés de la sécurité des VIP touchent des pots de vin » (http://www.rtl.fr/actu/debats-societe/quand-les-policiers-charges-de-la-securite-des-vip-touchent-des-pots-de-vin-7785059766), *sur rtl.fr*, 30 septembre 2016.

Voir aussi

Bibliographie

- Gilles Furigo, *Les gorilles de la République. Une histoire du service de protection des hautes personnalités*, Mareuil éditions, 2018, 354 p. (ISBN 978-2372540803)

Plusieurs ouvrages sont sortis à l'occasion des 75 ans du SPHP :

- Philippe Durant, *Haute Protection - La protection des hautes personnalités de De Gaulle à Sarkozy*, éditions du Nouveau Monde, 2010, 360 p. (ISBN 978-2-84736-544-3)
- Jean Pierre Diot, Laurent Huberson, *Garde du corps - 15 ans au Service des hautes personnalités*, éditions Cherche midi, 2010, 252 p. (ISBN 978-2-7491-1429-3)
- *SPHP, le dernier rempart*, préface de Nicolas Sarkozy, ouvrage collectif aux éditions MISSION SPECIALE Productions, 192 p. + DVD exclusif (ISBN 978-2916357126)
- Mélanie Benard-Crozat, *Service de Protection des Hautes Personnalités*, éditions Crépin-Leblond, 2010, 192 p. (ISBN 978-2-70-300345-8)

Liens externes

- (fr) Ministère de l'Intérieur (http://www.interieur.gouv.fr/Archives/Archives-des-actualites/2010/15.09.2010-75-ans-SPHP) • Célébration du 75e anniversaire du service de protection des hautes personnalités (le 15 septembre 2010)
- (fr) Le Service de la protection (http://www.police-nationale.interieur.gouv.fr/Organisation/Service-de-la-Protection), sur le site de la Police nationale

Articles connexes

- Groupe de sécurité de la présidence de la République (GSPR)
- Garde du corps

Ce document provient de « https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Service_de_la_protection&oldid=149130476 ».

La dernière modification de cette page a été faite le 1 juin 2018 à 20:46.

Droit d'auteur : les textes sont disponibles sous licence Creative Commons attribution, partage dans les mêmes conditions ; d'autres conditions peuvent s'appliquer. Voyez les conditions d'utilisation pour plus de détails, ainsi que les crédits graphiques. En cas de réutilisation des textes de cette page, voyez comment citer les auteurs et mentionner la licence.
Wikipedia® est une marque déposée de la Wikimedia Foundation, Inc., organisation de bienfaisance régie par le paragraphe 501(c)(3) du code fiscal des États-Unis.